

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal

Mis en ligne sur le site de la commune le 13/12/2024	Séance du vendredi 18 octobre 2024 qui s'est déroulée dans la salle d'honneur de la Mairie de Valdahon	Visé par : La vice-présidente du CCAS Dominique GUILLEUX et Bernard ANDREZ secrétaire de séance
--	--	---

PRÉSENCES

Administrateurs en exercice : 15

La séance est ouverte à 20H14 et levée à 20H51

Etaient présents : Mme GUILLEUX, M ANDREZ, M ARNAL, Mme BRACHOTTE, M CASALE, Mme FERNIOT, M LAPOIRE, M KURT

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER, M DUMONT, Mme LIME VIEILLE, M MANZONI, Mme POURET

Invités : Mme LEROY, Mme SEGUIN

Secrétaire de séance : M Bernard ANDREZ

Procurations de vote : Mme BRECHEMIER / M LAPOIRE, M DUMONT / Mme GUILLEUX ? Mme LIME VIEILLE / M CASALE.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 5 SEPTEMBRE 2024.....	1
2 <u>RESIDENCE AUTONOMIE</u>.....	4
FINANCES RESIDENCE AUTONOMIE	
2.1 VOTE DU BUDGET 2025.....	4
2.2 DM N°6 OUVERTURES DE CREDITS REMBOURSEMENT DE CAUTION.....	5
3 <u>CCAS</u>	6
3.1 BILAN OCTOBRE ROSE 2024	4
4 <u>QUESTIONS DIVERS</u>.....	6

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 SEPTEMBRE 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus en séance

A la majorité, le Conseil d'Administration :

- Nomme Monsieur Bernard ANDREZ comme secrétaire de séance,
- Approuve le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 5 septembre 2024

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. FINANCES RESIDENCE AUTONOMIE

2.2 VOTE DU BUDGET 2025

Lors de sa séance du 5 septembre 2024, le conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires 2025 du budget hébergement de la Résidence autonomie Denise Viennet.

A partir de ces orientations, il a été élaboré le projet de budget pour l'exercice 2025 soumis à l'adoption du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur KURT apporte quelques précisions :

- *Concernant le groupe 1, les différences sont liées aux économies d'énergie*
- *En ce qui concerne le groupe 2 les différences portent sur les agents absents qu'il faut remplacer, ce groupe est stable*
- *Le groupe 3 est en baisse par rapport aux années précédentes.*

Monsieur KURT précise également qu'il n'y a pas de report car les résultats ont déjà été affectés en juin dernier. Le budget est équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur LAPOIRE demande à quoi se rapporte l'intitulé « dettes et assimilés », monsieur KURT lui répond qu'il s'agit des cautions et que ce montant varie donc avec le turn over.

Le conseil d'administration :

- **Adopte le budget primitif du budget hébergement de la Résidence autonomie Denise Viennet pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au document joint en annexe :**
 - **Au niveau des groupes fonctionnels pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre pour la section investissement**

Ce budget sera soumis au Département pour validation.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

2.3 DM N 6 – OUVERTURS DE CREDITS REMBOURSEMENT DE CAUTION

Suite au départ de deux résidents, il est nécessaire de procéder au remboursement de leurs cautions. De plus, deux autres rendus de cautions sont prévus d'ici la fin de l'année 2024, sous réserve que l'état des lieux de sortie le permette.

Il est donc proposé d'ajuster les crédits du compte 165 « Dépôts et cautionnements » pour anticiper les remboursements à effectuer d'ici la fin de l'année.

La présente décision modificative vise à augmenter les crédits de ce compte afin de couvrir ces restitutions.

Montant à prévoir :

- Montant des cautions à rembourser (pour les 2 départs déjà effectués) : 2 400 €
- Montant prévisionnel des cautions à rembourser pour les 2 autres départs d'ici fin 2024 : 2 400 €

250004439	CCAS	DM n°6 2024
Code INSEE	FOYER LOGEMENT HEBERGEMENT - 75197	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

OUVERTURES DE CREDITS/REMBOURSEMENTS DE CAUTION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €
Total Général		4 800,00 €		4 800,00 €

Monsieur LAPOIRE souhaite savoir si la Résidence Autonomie est complète, ce à quoi madame LEROY répond que oui. Madame GUILLEUX ajoute qu'il y a même une liste d'attente et madame LEROY précise qu'il y a actuellement 34 dossiers en liste d'attente.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration :

- Ouvrir les crédits nécessaires au compte 165 suivant la DM N°6
- Autoriser Mme la Présidente ou son représentant à effectuer les démarches afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. CCAS

3.2 BILAN OCTOBRE ROSE 2024

Evolution de la manifestation :

ANNEE	NOMBRE D'ENTREE
2022	316

2023	343
2024	244

Finances :

2024	
DEPENSES	RECETTES
ACHAT DECORATIONS : 9.90 €	PARTICIPATION A LA MARCHÉ : 1 220 €
SACEM/SPRE : GRATUITE	
TOTAL = 9.90 €	TOTAL = 1 220 €

Il est proposé aux membres de verser l'intégralité des recettes à l'association ONCO DOUBS, soit 1 220€.

Cette année la soirée « remise de don » est prévue le jeudi 21 novembre en salle d'honneur de la Mairie.

En ce qui concerne la baisse de la participation à la manifestation, monsieur LAPOIRE tient à souligner qu'il y avait plusieurs manifestations programmées le même jour sur le territoire.

Monsieur KURT propose qu'une commission « Octobre Rose » soit composée sur le modèle de la commission "marché de Noël ».

Le conseil d'administration :

- **Décide de reverser l'intégralité des recettes à ONCO DOUBS**
- **Autoriser madame le Maire ou son représentant à émettre le mandat correspondant**

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERS

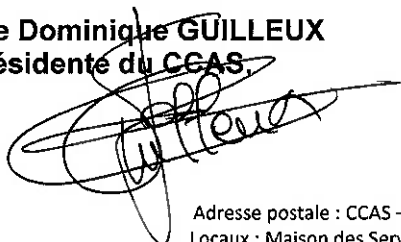
- Madame SEGUIN sollicite l'avis des membres du conseil d'administration pour le choix du traiteur et des musiciens du repas des aînés du mercredi 11 décembre.
 - Au vu de la proposition de menu et du prix pratiqué, les membres sont unanimes pour demander à CEZAM Restauration d'assurer le repas.
 - Les membres donnent leur accord également pour engager deux musiciens ce qui permettra de varier les propositions.

Madame GUILLEUX tient à rappeler que les membres du conseil sont les bienvenus au repas et que les agents auront besoin d'aide également dans la mise en place des tables la veille du repas et le jour-J pour la tenue des vestiaires. Ces derniers peuvent se rapprocher de madame SEGUIN.

- Madame GUILLEUX demande à madame SEGUIN d'expliquer ce qui a été retenu pour les bons :
 - Les bons d'achats seront commandés auprès de l'Unyon des commerçants de Valdahon
 - 20€ par personne
 - Les personnes devront les commander auprès du CCAS et venir les récupérer au CCAS dans la semaine du 16 au 20 décembre. Si toutefois, les personnes ne pouvaient pas se déplacer, une tierce personne pourrait venir le prendre à condition de présenter sa carte d'identité et celle de la personne concernée.

Madame GUILLEUX rappelle que ce choix a été fait pour d'une part réduire les frais postaux et pour éviter que ce bon ne soit confondu avec de la publicité. Les agents du CCAS peuvent, en effet, en expliquer le fonctionnement lors du retrait. Madame SEGUIN précise que l'an passé, il y a eu un taux d'utilisation de 93%.

Madame Dominique GUILLEUX
Vice-présidente du CCAS



Monsieur Bernard ANDREZ
Secrétaire de séance,



Page | 5